

L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ DU SECTEUR DE L'ASSURANCE SÉLECTIONNÉ PAR ASTRÉE - 23 MAI 2023 - N° 67

LA REVUE DE PRESSE

16 mai

Les enseignements des contrôles menés par l'ACPR sur la commercialisation des opérations de regroupement de crédits

Dans sa revue, <u>l'ACPR publie un article</u> sur les enseignements de ses contrôles sur la commercialisation des opérations de regroupement de produits.

Elle y relève des carences dans la commercialisation d'opérations de crédit quant :

- à la transparence des informations précontractuelles (notamment sur la marque commerciale ou sur le nom du réseau de distribution),
- au devoir d'information et d'alerte non mis en œuvre,
- au montage des opérations, (allongement de la chaîne de distribution).

L'ACPR, sera donc particulièrement attentive à l'amélioration de ces pratiques qui tiennent aujourd'hui trop peu compte de l'intérêt du client.



Exigences de rémunération de la directive MIF 2 : l'AMF applique les orientations de l'AEMF

<u>L'AMF publie une position AMF DOC-2023-03</u>. Elle a pour but de clarifier l'application des exigences de rémunération de la directive MIF 2.

Les 3 orientations sont:

- la conception des politiques et pratiques de rémunération,
- la gouvernance,
- les contrôles des risques liés aux politiques et pratiques de rémunérations.

Elles ont été publiées en avril 2023 et seront applicables à compter du 3 octobre 2023 en remplacement des orientations prises sous MIF1 en 2013.

Astrée	vous	souhaite	une	bonne	semaine!
ASCICC	1045	Journalee	dill	201111	scillalic .

Avocats et consultants, nous sommes spécialisés dans les problématiques de distribution des produits d'assurances, bancaires et financiers depuis 25 ans.

Suivez toute notre actualité :

67 avenue Pierre Grenier - 92100 Boulogne Billancourt Tél. : 01 46 10 43 80

> Ce document est la propriété d'Astrée Avocats. Toute reproduction interdite.